

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?1906-Landeleau-frappe-d-Interdit>



1906 Landeleau frappé d'Interdit

- HISTOIRE(s) - Les inventaires des biens d'église -



Date de mise en ligne : jeudi 16 août 2007

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

L'interdit était une arme puissante de l'église du Moyen Age. Une paroisse frappée d'interdit ne pouvait plus " célébrer les offices, administrer les sacrements de l'eucharistie, de l'ordre et de l'extrême onction."

Plus de sonneries de cloches, portes de l'église fermées...

Le pape Martin V (1368 - 1431) atténua ces rigueurs, et chacun pensait que ces sanctions appartenaient à des temps révolus..

Pourtant, en mars 1906, à la suite des inventaires, et sur décision de l'évêque, Landeleau allait à nouveau connaître l'interdit.

LANDELEAU, mars 1906

Son vicaire, M. Le D., "avait été arrêté pendant le crochetage des portes de l'église. On lui avait même passé les menottes. Relâché, il fut une nouvelle fois arrêté et emprisonné à Châteaulin."

"L'évêque décide alors de supprimer tout service religieux dans la paroisse de Landeleau."

"Le vicaire comparaît le 21 mars 1906 devant le tribunal de Châteaulin, sous l'inculpation d'outrages au maire, rebellion et coups aux gendarmes". Il écope d'un mois de prison.

Le recteur de la paroisse comparaît lui aussi. Il est condamné à payer une amende de 200 fracs (peine confirmée en appel, le 3 mai 1906).

Sources : Cahiers de l'Iroise juillet 1976 et Semaine religieuse du 9 mars 1906